

Affaire suivie par : Emilie DELANOY HAMON

Directrice Général des Services

Tél. : 02.31.36.24.53

Mail : dgs@mairie-douvres14.com



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 23 septembre 2019

Etaient présents :

MM. LEFORT Thierry – PAILLETTE Jean-Pierre – Mme DEROBERT Stéphanie – M. DUBOIS Patrick - Mme HORLAVILLE Claire – M. BERTRAND Jacky – Mme DUNY Muriel – M. TOUSSAINT Alain – Mme JEANNE Evelyne - M. TRACOL Raphaël – Mme DEULEY Fabienne – M. GODET Jean-Michel – Mmes FLEURY Nelly - VASSE Christine - SEVIN Françoise – M. BUFFETRILLE Alain - Mme DELAUNAY Josiane – MM. CASSIGNEUL Félix – RABOT Jean-Luc - Mme WOJTASZEK Nadine – M. MAROS Patrick,  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

M. RYCROFT-THIRIET Jacques - Mmes CHAN Sylvie – ROUSSEAU Isabelle - PROFIT Sandrine - M. SEVEC David - MME HAMEL Aurélie – M. IVES Andrew qui donnent respectivement pouvoir à MM. BERTRAND – LEFORT - Mmes DUNY – FLEURY – M. PAILLETTE - Mmes JEANNE et HORLAVILLE.

Absente :

Mme MAISONNIER Sylvie.

Madame SEVIN Françoise a été élue Secrétaire.

---

### ADMINISTRATION GENERALE

1. CHARTE DES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES  
**Présentation et Approbation**
2. CREATION D'ESPACES PUBLICS SANS TABAC  
**Convention avec la ligue contre le cancer**
3. DENOMINATION DE L'IMMEUBLE « PLACE LESAGE » ET DE LA PLACE SAINT-JOUIN-BRUNEVAL

### FINANCES

4. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION « DOUVRES BASKET CŒUR DE NACRE »
5. ADAJ VERSEMENT SOLDE LA SUBVENTION 2019
6. VENTE DU GITE SAINT REMI
7. VENTE DU LOGEMENT RUE JACQUES PREVERT – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE LA PARCELLE AA N° 204
8. REMBOURSEMENT FRANCHISE
9. RATIOS

## RESSOURCES HUMAINES

10. CONVENTION RELATIVE A LA FORMATION AIPR (AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX) AVEC LE GRETA DU CALVADOS  
**Convention pour une formation inter-collectivité avec les Communes de LUC-SUR-MER et de SAINT-AUBIN-SUR-MER**
11. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET
12. CREATION D'UN POSTE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 2<sup>EME</sup> CLASSE

## URBANISME

13. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT RUE DE NORMANDIE
14. ENQUETE PUBLIQUE ZAC DES HAUTS PRES  
**Déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération projetée**
15. MISE EN COMPATIBILITE DU PLU AVEC LE PROJET DE DUP ZAE DE LA FOSSETTE
16. MODIFICATION N°4 DU PLU DE DOUVRES LA DELIVRANDE
17. MODIFICATION N°2 DU PLU DE SAINT-AUBIN-SUR-MER  
**Avis de la Commune**

## TRAVAUX

18. TRAVAUX RENFORCEMENT DE LA CANALISATIONS D'EAU POTABLE FROIDE RUE-VOIE ROMAINE  
**Groupement de Commandes avec le Syndicat d'AEP**
19. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

---

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2019

Le Procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2019 a été adopté à l'unanimité.



#### 1. LA CHARTE DES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES *Présentation et approbation*

La charte de l'ATSEM (*Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles*) a vocation à clarifier le rôle des agents avec pour objectif d'apporter un service de qualité et de sécurité au bénéfice de l'intérêt et du bien-être des enfants fréquentant les classes maternelles de l'école.

Cette charte se donne ainsi pour objectif :

- D'améliorer la communication
- De faciliter les relations de travail
- D'établir un cadre relatif à l'organisation du travail des ATSEM dans le but de mieux préciser leur rôle et leur positionnement
- De constituer une base de référence pour les Directeurs d'école, pour les enseignants ainsi que pour les agents et l'ensemble du personnel communal et intercommunal ayant à travailler en lien avec les ATSEM

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

**APPROUVE**

la rédaction de la Charte ATSEM annexée à la présente délibération,

**DIT**

que la charte sera présentée lors de la réunion de rentrée le 07 octobre prochain à l'ensemble du corps enseignant et des ATSEM et signée par tous ces acteurs.

□□□□□

**2. CREATION D'ESPACES PUBLICS SANS TABAC**

*Convention avec la ligue contre le cancer*

Désormais, le tabac sera interdit dans ces espaces labellisés (entrées des écoles, pourtours des aires de jeux pour enfants, parcs, etc.) grâce à un Arrêté Municipal. Il s'agit principalement d'espaces conviviaux et familiaux accueillant des enfants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECIDE**

De la création d'espaces sans tabac dans la Commune de DOUVRES-LA-DELIVRANDE.

**LISTE**

Les espaces suivants comme des « Espaces sans tabac » :

- Entrée de l'école Marie Curie,
- Entrée de l'école Jacques Prévert devant l'abri vélos,
- Entrée du Centre Social ADAJ,
- Site de la Baronnie : Parking, Chemin, Petit Pont, Aire de jeux,
- Cour d'Yvrande,
- Hautes Devises, multisports et Aire de jeux,
- Promenade Thomas de Douvre, autour de l'aire de jeux,
- Place des Marronniers (près des toilettes publiques),
- Aire à côté du Collège Clément Marot (Rue Clément Marot et Rue Victor Hugo,
- Entrée complexe sportif.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à conventionner avec la Ligue Contre le Cancer.

□□□□□

**3. DENOMINATION DE L'IMMEUBLE SIS PLACE LESAGE ET DE LA PLACETTE SAINT-JOUIN-BRUNEVAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

**DECIDE**

de valider la proposition du nom « **L'ACANTHE** » pour désigner l'immeuble situé Place Lesage

**DECIDE**

de nommer la Placette où se situe l'immeuble L'Acanthe, « **LA TERRASSE** » SAINT-JOUIN-BRUNEVAL.

□□□□□

**4. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION « DOUVRES BASKET CŒUR DE NACRE »**

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DECIDE**

de verser à :

- L'Association « DOUVRES BASKET CŒUR DE NACRE », une subvention complémentaire de **10 000 euros** (avec déduction à prévoir sur la subvention 2020).

□□□□□

**5. ADAJ – VERSEMENT SOLDE DE LA SUBVENTION 2019**

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité,

**VOTE**

Le versement du solde de la subvention accordée à l'Association « ADAJ », **soit 20 000 euros.**

□□□□□

**6. VENTE DU GITE SAINT REMI**

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis du Service France Domaine,

Considérant que le Conseil Municipal s'est déjà prononcé sur le principe de mise en vente du bien, sur la désaffectation et le déclassement de la parcelle AK 61,

à l'unanimité,

**APPROUVE**

les conditions de cession au prix de 297 000 euros (dont 14 000 euros de frais d'Agence), soit **283 000 euros net vendeur** pour la Ville de DOUVRES-LA-DELIVRANDE.

**PRECISE**

Que tous les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

□□□□□

**7. VENTE DU LOGEMENT RUE JACQUES PREVERT – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT PARTIELLE AA N°204**

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré :  
à l'unanimité,

**AUTORISE**

la désaffectation et le déclassement du domaine public du logement et de son terrain AA n° 205 et une partie de la parcelle AA n° 204.

**APPROUVE**

Le plan d'arpentage du Cabinet GEOMAT.



**APPROUVE**

les conditions de cession au prix de 243 000 euros (dont 13 000 euros de frais d'agence), soit **230 000 net vendeur** pour la Ville de DOUVRES-LA-DELIVRANDE.

**PRECISE**

Que tous les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

□□□□□

**8. REMBOURSEMENT FRANCHISE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DECIDE**

la prise en charge de la franchise d'assurance de Monsieur LECHESNE d'un montant de 430 euros

□□□□□

**09. RATIOS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**PREND**

Acte de la communication des ratios mis à la disposition du public.

□□□□□

**10. CONVENTION AIPR (AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX) ENTRE LA COMMUNE DE DOUVRES LA DELIVRANDE ET LE GRETA DU CALVADOS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à conventionner avec le GRETA du Calvados afin d'organiser la formation globale AIPR pour l'ensemble des agents,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à conventionner avec les Communes de SAINT AUBIN SUR MER et de LUC SUR MER afin de régler les modalités de participation financière.

□□□□□

**11. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux Fonctionnaires Territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

**DECIDE**

- d'adopter la proposition du Maire.
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

□□□□□

**12. CREATION DE POSTE AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 2EME CLASSE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire,

**DECIDE**

- d'adopter la proposition du Maire d'ouvrir un poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à la Crèche,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au Budget les crédits correspondants.

□□□□□

**13. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT RUE DE NORMANDIE**



**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

**CONSTATE**

la désaffectation de l'emprise située entre les terrains cadastrés AD 159 et 178, en tant qu'elle n'est utilisée pour aucun service public et qu'elle n'est plus ouverte au public.

**PRONONCE**

le déclassement du Domaine Public et de l'intégrer au Domaine Privé Communal.

□□□□□

**14. ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE PREALABLE DE LA D.U.P DU PROJET DE REALISATION DE LA ZAC DES HAUTS PRES**

*Déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération projetée*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

à la majorité, une voix contre et quatre abstentions,

**REAFFIRME**

l'objet du projet d'aménagement et le valide tel qu'il ressort de l'Enquête Publique Unique Préalable de la D.U.P du projet de réalisation de la ZAC des Hauts Prés.

**CONFIRME**

l'intérêt général de cette opération.

**APPROUVE**

l'avis du Commissaire Enquêteur et les réponses apportées aux recommandations émises par le Commissaire Enquêteur et en propose la levée.

**DECIDE**

la poursuite de la procédure et confirme la demande de déclaration d'utilité publique du projet en saisissant Monsieur le Préfet du Calvados.

□□□□□

**15. MODIFICATION N°4 DU PLU DE DOUVRES LA DELIVRANDE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

à l'unanimité, quatre abstentions,

**DECIDE**

1 - d'engager une procédure de modification du PLU n°4, conformément aux dispositions des articles L123-13-1 et L123-13-2 du Code de l'Urbanisme.

2 - de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification du PLU ;

3 - de solliciter de l'État, pour les dépenses liées à la modification de PLU, une dotation, conformément à l'article L121-7 du Code de l'Urbanisme ;

4 - dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré ;

Conformément à l'article L123-13-1 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification sera notifié avant l'ouverture de l'enquête publique :

- au Préfet du Calvados ;
- aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental ;
- aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers et de la Chambre d'Agriculture ;
- au Président du Syndicat Mixte du SCoT de Caen-Métropole ;
- aux Communes limitrophes qui en auront fait la demande

□□□□□

**16. MISE EN COMPATIBILITE DU PLU AVEC LE PROJET DE DUP ZAE DE LA FOSSETTE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, une abstention,

**DECIDE**

de la mise en compatibilité du PLU avec le Projet de DUP de la ZAE de la Fossette

□□□□□

**17. MODIFICATION N°2 DU PLU DE SAINT-AUBIN-SUR-MER**

*Avis de la Commune*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L 153-40 et L 132-7 du Code de l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

**DONNE**

un avis favorable au dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de la Commune de SAINT-AUBIN-SUR-MER.

□□□□□

**18. TRAVAUX RENFORCEMENT DE LA CANALISATION D'EAU POTABLE FROIDE RUE – VOIE ROMAINE**

*Groupement de commandes avec le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de DOUVRES-LA-DELIVRANDE*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité, quatre abstentions,

**DECIDE**

- de mener les travaux d'assainissement eaux pluviales Froide Rue et Voie Romaine, et de réaliser conjointement et simultanément ces travaux avec ceux de renforcement de la canalisation eau potable dans ces deux voies, opération par le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Douvres-la-Délivrande.
- De réaliser les travaux d'assainissement eaux pluviales et renforcement eau potable par la mise en œuvre d'un groupement de commandes.

**APPROUVE**

- Le dossier technique concernant les travaux de compétence communale dressé par le Cabinet AMENAGEO de PONT L'EVEQUE, Maître d'œuvre retenu également pour les travaux d'AEP par le Syndicat Intercommunal.
- La Convention de Groupement de Commandes à signer avec le Syndicat d'AEP.

**DIT**

Que le financement des travaux à la charge de la Commune est prévu en section d'investissement sera inscrire au Budget Primitif 2020.

**INVITE**

Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et en particulier la Convention de délégation de travaux.

□□□□□

**19. SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE DOUVRES-LA-DELIVRANDE**

*Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable*

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Après avoir entendu lecture de l'exposé,

**PREND**

acte de la présentation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable 2018 relatif au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de DOUVRES-LA-DELIVRANDE.